



Ministère de l'agriculture et de
la pêche

**Direction générale de
l'Alimentation**

Ministère de la santé, de la
jeunesse, des sports et de la
vie associative

**Direction générale de la
Santé**

Ministère de l'économie, de
l'industrie et de l'emploi

**Direction générale de la
concurrence,
de la consommation et de la
répression des fraudes**

Paris, le 20 septembre 2008

Communiqué de presse

Les produits laitiers chinois sont interdits d'importation dans l'Union Européenne

Dans le cadre de la crise du lait chinois contaminé, le gouvernement français tient à rappeler que l'importation de produits laitiers chinois est interdite sur le territoire communautaire.¹ Cette interdiction couvre tous les laits, dont les laits infantiles.

La Commission européenne a demandé aux pays de l'Union Européenne de renforcer leurs contrôles aux frontières sur les importations de produits laitiers.

A ce jour, aucune présence de lait en provenance de Chine n'a été détectée sur le territoire européen. Le ministère chinois de la santé (MoH) a également confirmé le 12 septembre l'absence d'exportation de produits laitiers vers l'Union européenne.

Par mesure de précaution, la DGCCRF a lancé des contrôles afin de vérifier l'absence de laits infantiles d'origine chinoise sur le marché français : inspection de commerces d'alimentation et interventions auprès des importateurs et distributeurs de denrées asiatiques notamment.

Contacts presse :

DGCCRF : Gérard Péruilhé - 01 44 97 23 91 - communication@dgccrf.finances.gouv.fr

Ministère de l'agriculture et de la pêche : 01 49 55 59 82 / 06 83 83 99 20

DGS : Mission information et communication : 01 40 56 42 43

¹

en vertu de la décision 2002/994/CE